



Namur, le 04 DEC. 2023

Monsieur Christian Leclercq
Bourgmestre de Silly
Place communale, 18
7830 Silly

Contact : Cellule Transversale

secretariatdq@silly.be

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/Vic/MuC/-2023-2637

Objet : Résultat des PFAS dans l'eau distribuée dans votre commune

Monsieur le Bourgmestre,

Votre courrier relatif aux résultats des PFAS dans l'eau distribuée dans votre commune m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Vous trouverez ci-dessous les informations reçues de la SWDE concernant la zone de distribution 1098. Celle-ci n'est pas homogène et comprend différentes zones que vous pouvez visualiser dans l'annexe jointe à ce courrier.

- la section **bleue** est alimentée principalement par l'eau traitée du puits P1 de Chièvres diluée par celle de l'adduction de la Dendre (*parties des communes d'Ath, Beloeil, Chièvres, Jurbise, Leuze-en-Hainaut*), le bleu clair est en amont du réservoir de Tongres-Notre-Dame et le bleu foncé en aval ;
- la section **jaune** est alimentée exclusivement par l'eau de l'adduction de la Dendre, sans mélange avec l'eau de Chièvres, l'eau ne pouvant circuler que de Lens vers Ath (*parties des communes de Brugelette, Jurbise, Lens*) ;
- la section en **vert** est alimentée principalement par l'adduction de la Dendre avec une très faible proportion d'eau venant de Chièvres (5 % en moyenne et maximum 8%) (*parties des communes d'Ath, Brugelette, Chièvres, Lessines, Silly*).

La SWDE nous a confirmé qu'aucun dépassement de 100ng/l n'avait été constaté dans la zone verte qui concerne partiellement votre commune.

Il n'y a dès lors à ce stade pas lieu de prendre des dispositions particulières sur votre territoire. Pour le surplus, je me permets de vous renvoyer vers le courrier que je vous ai adressé le 22 novembre 2023.

J'espère que ces éléments seront de nature à vous rassurer ainsi que vos concitoyens.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Bourgmestre, mes salutations les meilleures.

La Ministre,


Céline TELLIER